

Open the future



Code de conduite des fournisseurs

Introduction

Smurfit Kappa Group (« SKG » ou le « Groupe »), entreprise cotée dans l'indice FTSE100, est l'un des leaders mondiaux des solutions d'emballage à base de papier. Elle emploie environ 48 000 personnes sur plus de 350 sites de production dans 36 pays et affichait un chiffre d'affaires de 10,1 milliards d'euros en 2021. Nous sommes présents dans 23 pays en Europe et dans 13 sur le continent américain. Nous sommes le seul acteur interrégional à grande échelle présent en Amérique latine.

SKG aspire à mener ses activités dans le respect des normes éthiques les plus strictes. Notre Code de conduite des fournisseurs (le « Code ») représente notre attachement à l'exercice de notre métier de manière durable, avec intégrité et détermination, au respect de toutes les lois et réglementations applicables, à l'éthique professionnelle, et un engagement en matière de qualité et de service.

Notre Code

Le Code s'applique à l'ensemble de nos fournisseurs à travers le monde et SKG exige de la part de ses fournisseurs, de leurs employés, de leurs entités affiliées, de leurs sous-traitants, de leurs fournisseurs, de leurs agents ou de toute personne agissant en leur nom, de respecter notre Code. En tant que fournisseur de SKG, vous êtes tenu de vous conformer au Code ainsi qu'à toutes les lois, réglementations et normes en vigueur.

- **Respect de la loi** : il est clair que la réussite future de nos fournisseurs dépend de leur connaissance des lois et des réglementations qui s'appliquent à leur métier, quel que soit le lieu où ils exercent leurs activités. Nous avons défini comme norme minimale (mais absolue) la conformité aux lois, mais nous attendons néanmoins de nos fournisseurs qu'ils respectent d'eux-mêmes des normes de conformité plus strictes encore.
 - Lutte contre la corruption et les pots-de-vin : il est interdit à nos fournisseurs d'offrir, de promettre ou de donner un avantage financier ou d'une autre nature à un employé de SKG qui pourrait être interprété comme un pot-de-vin destiné à l'inciter à accorder une faveur ou un avantage commercial.
 - Concurrence loyale et pratiques commerciales : le fournisseur devrait avoir pour politique de se conformer pleinement à l'ensemble des législations locales, nationales et internationales en matière de concurrence et de lutte antitrust partout où il souhaite exercer ses activités.
- **Comportement éthique** : nos fournisseurs s'engagent à observer un comportement éthique qui est fondamentalement respectueux et équitable, où l'intégrité et l'honnêteté irréprochables de chaque employé sont incontestables.
 - Main-d'œuvre : nos fournisseurs s'engagent à interdire la discrimination, le harcèlement, l'intimidation ou toute autre pratique injuste dans la conduite quotidienne de leur affaires, et à recruter, embaucher et former sans distinction de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, de religion, de croyance, d'origine nationale, de handicap ou de tout autre statut protégé par la loi dans les pays où ils exercent leurs activités.
 - Citoyenneté sociale : nos fournisseurs appliqueront les principes énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, les Principes et droits fondamentaux au travail élaborés par l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Code de base de l'ETI (Ethical Trade Initiative) dans tous les pays où ils sont présents.

Cela signifie que nos fournisseurs :

- soutiennent la liberté syndicale et la négociation collective ;
- interdisent le travail des enfants et le travail forcé ;
- traitent les employés avec humanité ;
- respectent les contributions des employés ;
- offrent une indemnisation équitable sans aucune retenue sur salaire à titre disciplinaire ;
- encouragent la formation et le développement continu ;
- encouragent l'engagement communautaire.

- Santé et sécurité : nos fournisseurs s'engagent à mettre en place des politiques de sécurité, à utiliser des systèmes de protection adéquats et à s'efforcer d'améliorer constamment les processus afin de garantir des pratiques appropriées de santé et de sécurité des personnes.
- Protection de l'environnement naturel : nos fournisseurs prennent l'engagement de protéger l'environnement humain et naturel grâce à l'exploitation raisonnée des ressources. Nos fournisseurs s'attacheront à éviter de polluer, à promouvoir le recyclage et la consommation durable des ressources naturelles, à réduire les déchets et à respecter les peuples autochtones et les modes de vie traditionnels.
- **Engagement en matière de qualité et de service** : nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'alignent sur notre engagement en matière de qualité et de service. Ils sont également priés de s'associer à nos efforts pour entretenir de bonnes relations avec les communautés locales au sein desquelles SKG exerce ses activités.

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils rejoignent le Pacte mondial des Nations Unies et le Sedex (Supplier Ethical Data Exchange, plateforme d'échange de données à caractère éthique sur les fournisseurs). Nous demandons à nos fournisseurs d'aligner leurs politiques et leurs objectifs de développement durable sur les ODD des Nations unies qui les concernent.

SKG a créé le présent Code afin de clarifier les principes et comportements attendus de la part des fournisseurs travaillant avec le Groupe. Ces principes jouent un rôle important dans le processus de sélection et d'évaluation de nos fournisseurs. Le Code soutient la politique d'approvisionnement durable et responsable de Smurfit Kappa. Nos fournisseurs doivent prendre acte de notre Politique et du Code, et y souscrire. Nos fournisseurs s'engagent à mettre en place des programmes de contrôle et de conformité visant à garantir le respect du présent Code ainsi que des lois et réglementations appropriées. La conformité au Code doit être confirmée par une déclaration signée, renouvelable tous les trois ans. SKG soumettra ses fournisseurs à un audit tous les trois ans afin de s'assurer et de vérifier qu'ils respectent la présente politique. La priorité sera donnée aux fournisseurs des matériaux principaux de SKG.

SKG demande à ses fournisseurs de distribuer ce Code de manière appropriée à leurs entités affiliées, employés, sous-traitants, fournisseurs, agents et à tout autre acteur impliqué dans leur chaîne d'approvisionnement.

SKG évaluera le Code de temps à autre à la lumière des nouveaux développements dans les domaines concernés.

Pour plus d'informations

Service durabilité du Groupe

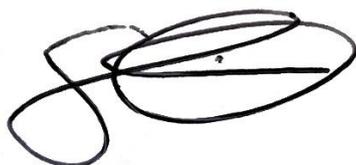
Smurfit Kappa

Beech Hill, Clonskeagh, Dublin 4, Irlande

Tél. : (+353) 1 202 7000

www.smurfitkappa.com

Date : 30 mai 2022



Garrett Quinn

Directeur du Développement durable du Groupe

Tél. : (+353) 1 202 7000

Garrett.Quinn@smurfitkappa.com